

DELIBERATIONS DU CONSEIL DU 13 octobre 2016

Le treize octobre deux mille seize, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur +Serge Jeannet, Adjoint au Maire, conformément à l'article 54 de la loi du 5 juillet 1884, la séance a été publique.

Sont présents :

Messieurs : HERNANDEZ – FERRE – JEANNET – BILLARD – VILLAIN – FAVRE - BENARD

Mesdames : GRES – RODRIGUEZ - DUTRETEAU – LENOIR – BESSAGUET – MERLIN CONCHIN - LALANDE

Monsieur MONTANGON a donné pouvoir à Mme MERLIN-CONCHIN

Secrétaire de séance : Madame RODRIGUEZ

DEVIS VOIRIE

Des aménagements doivent être effectués sur la voirie suite aux nouvelles obligations pour les camions d'ordures ménagères (les camions n'ont plus le droit à la marche arrière).

3 devis présentés :

MALET pour 24782,65 € HT

BOUCHER pour 26356,35 € HT

PIERRES FRONTENAC pour 27 148,70 € HT

Mieux disant MALET

Vote à l'unanimité POUR

DEVIS BLOC RESERVATION MATERIAUX

Aux ateliers municipaux

3 devis demandés et 2 réponses :

POINT P : pas de réponse

MARSAS MATERIAUX pour 7 891,52 € HT

BONNA SABLA pour 5 229,95 € HT

Mieux disant BONNA SABLA

Vote à l'unanimité POUR

DEVIS BUREAU ETUDE CONSOLIDATION CHARPENTE EGLISE

3 devis demandés et 2 réponses :

CID pour 1 650,00 € HT

SODETEC pour 4 000,00 € HT

PENAUD pas de réponse

Mieux disant CID

VOTE à l'unanimité POUR

DEVIS EGLISE TRAITEMENT TERMITES

3 devis demandés et 2 réponses :

GIRONDE TERMITES

TSO TERMITES

LAFLEUR TERMITES pas de reponse

Deux formules : trous à la base des murs et injection de produits dans les murs et le bois
ou Formule Sentritech Pièges appâts à l'intérieur et à l'extérieur

Il est décidé d'attendre le résultat de l'étude de CID avant de prendre une décision

RECRUTEMENT MISSION TEMPORAIRE

Délibération autorisant le maire à recruter pour des missions temporaires.

Il est demandé d'ajouter à cette délibération une durée maximale de mission : 30 jours

Vote à l'unanimité POUR

MODIFICATIONS STATUTS COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CUBZAGUAIS

Serge Jeannet nous présente les nouveaux statuts.

Il est décidé de mettre à part le point sur le PLUI et de le remettre à l'ordre du jour entre le 27 décembre 2016 et le 27 mars 2017. Si, alors, 20 % des communes représentant 25 % de la population est contre, le PLUI ne sera pas adopté.

Ce délai permettra aux élus de prendre conseil auprès des communes qui appliquent déjà le PLUI.

Vote des statuts

1 CONTRE

10 ABSTENTIONS

4 POUR

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures

Fait et délibéré en Mairie le 13 octobre 2016